

Règlement du défi Internet « Médi@Tice »

L'Équipe des Référents Numériques premier degré de la DSDEN 16 organise en partenariat avec Canopé Charente un défi Internet intitulé : « Médi@Tice ». Cette année, l'épreuve a pour thème l'étude des médias, plus particulièrement des médias numériques,

Cette opération poursuit deux objectifs principaux :

- Développer l'usage d'internet et de la messagerie électronique par les élèves.
- Offrir une situation de validation de nombreux items du B2I (Brevet Informatique et Internet)

Participation.- Ce défi est ouvert aux classes de cycle 3, 6ème et 5ème SEGPA et ULIS des écoles publiques du département de la Charente.

Inscription.- L'inscription est gratuite. Les gestionnaires du défi ouvriront pour chaque classe participante une adresse électronique du type « niveau de classe.RNE de l'école@ac-poitiers.fr »

exemple : ce2-cm1-cm2.0160777Z@ac-poitiers.fr

Cette boîte est souvent déjà en service (inscription les années passées par exemple).

Pour les échanges liés au défi, il conviendra d'utiliser exclusivement l'adresse créée à cet effet et non l'adresse administrative de l'école.

Cette adresse sera consultable sur le site <https://webmail.ac-poitiers.fr>

Cette adresse restera ensuite l'adresse pédagogique de la classe, même après la fin du défi. Elle pourra servir dans toute correspondance à but pédagogique.

Chaque classe pourra en outre ouvrir un compte Twitter destiné à la communication entre les classes participantes.

Les inscriptions au défi sont ouvertes jusqu'au 30 septembre 2015, **date butoir**.

Pour ce faire, rendez-vous sur le blog « Ecole Numérique responsable » à l'adresse

<http://blogs16.ac-poitiers.fr/enr>

Nous vous confirmerons la création de l'adresse électronique et l'attribution du mot de passe « spécial-défi » (si ceux-ci n'existent pas déjà).

Déroulement.- Le défi se déroulera sur la période comprise entre le 1^{er} octobre 2015 et le vendredi 20 mai 2016. Les questions seront régulièrement mises en ligne et proposées aux classes inscrites.

Les épreuves seront publiées sur le blog « ENR ». Elles demanderont une réponse qui pourra revêtir deux formes (précisées dans la question)

- soit une saisie directe en utilisant l'outil « commentaire » du blog.
- soit un envoi par messagerie électronique.

Il n'y a pas d'obligation de répondre dès la publication de la question. On peut grouper les réponses. Néanmoins, afin de ne pas perdre le fil, nous vous conseillons de saisir vos réponses à échéances régulières.

La date-butoir pour la saisie des réponses est le 22 mai 2015. Après cette date, l'accès à la saisie sur le blog sera fermé.

Chaque classe inscrite bénéficiera d'une séance de lancement par un référent numérique dans le courant du mois d'octobre. Lors de cette séance, nous élaborerons ensemble une carte mentale autour du vocabulaire d'Internet, en synergie avec le parcours M@gistère « Le vocabulaire dans les activités scientifiques... »

Correction des épreuves.-

Les questions bénéficieront d'une double correction faite par les organisateurs.

Classement.- Chaque question apportera un nombre de points en fonction de sa difficulté. Lorsqu'une classe s'inscrit au défi, il s'agit pour elle de récolter le maximum de points pour obtenir un diplôme.

-Souris d'or

-Souris d'argent

-Souris de bronze

Aide en ligne.- Pour chaque question, il sera précisé à quel domaine du B2I et du champ disciplinaire choisi elle s'adresse.

La participation au défi entraîne **l'acceptation totale et entière** de ce règlement. L'acte de remplir le formulaire d'inscription engage formellement l'enseignant à participer avec sa classe.